



Déclaration de politique générale

**prononcée devant le Congrès
au nom du 15^e gouvernement
de la Nouvelle-Calédonie
par**

**M. Philippe GERMAIN,
président du gouvernement**

Vendredi 22 décembre 2017

Le référendum de 2018, une échéance historique	8
Une dynamique engagée	9
Un gouvernement qui a retrouvé l'esprit de l'Accord de Nouméa	10
Ouvrir les discussions pour un référendum apaisé.....	10
Au service d'une société en confiance, notre responsabilité collective est de soutenir	
l'activité économique.	13
Le premier signal que nous devons adresser est notre volonté de nous engager dans la	
simplification des démarches administratives.	13
Nous devons également soutenir nos entreprises en raccourcissant nos délais de paiement ...	15
Le soutien à l'activité économique repose aussi sur notre capacité à moderniser la commande	
publique	15
Le deuxième signal attendu par les entrepreneurs est un soutien à l'investissement.....	16
L'un des moteurs de l'investissement repose sur la construction de logements.	16
Soutenir l'investissement, c'est aussi apporter de nouvelles solutions de financement de	
l'économie	17
Le troisième signal à donner est notre appui à la consommation	19
Dans cette perspective, favoriser la concurrence est notre premier objectif.....	19
Notre deuxième objectif est d'adapter la fiscalité à la compétitivité de nos entreprises.	20
Favoriser la compétitivité des filières est notre troisième objectif.....	20
Le quatrième signal à donner est notre engagement en faveur du dialogue social.	21
Le cinquième signal est notre détermination à favoriser la diversification économique	22
L'agriculture, d'abord, pour notre autosuffisance alimentaire, pour l'aménagement de notre	
territoire, pour la sauvegarde de nos traditions.	22

Nous accompagnerons ensuite l'industrie de transformation, pour sa capacité à créer de la valeur ajoutée.....	23
Nous soutiendrons aussi le tourisme, deuxième secteur d'exportation.....	24
Notre responsabilité sociétale est d'appuyer le développement des énergies propres.....	25
Si nous voulons réussir notre transition, nous devons accélérer le déploiement de l'économie numérique.	26
C'est aussi grâce à l'innovation que nous parviendrons à allier compétitivité et développement des filières.....	27
Enfin, pour suivre et ajuster ces politiques en faveur des filières, je proposerai la création d'un Conseil stratégique.	28
Notre dernier signal est d'accompagner l'exportation par notre politique d'intégration régionale.	28
Pour nous ouvrir sur la région, le gouvernement déploie depuis deux ans une diplomatie politique et économique sans précédent.....	28
Le parc naturel de la mer de Corail est un atout pour le développement de la Nouvelle-Calédonie.....	30
Au service d'une société en confiance, notre responsabilité collective est de favoriser la réussite de notre jeunesse.	31
Se mobiliser pour notre jeunesse, c'est d'abord faire de notre Ecole le creuset du destin commun.....	31
Notre première mission est de construire une Ecole de la réussite pour tous et une Ecole de l'apprentissage de la citoyenneté.....	31
Notre deuxième mission, c'est de ne laisser aucun de nos enfants sur le bord de la route.....	33

Se mobiliser pour notre jeunesse, c'est ensuite porter toute notre attention à la politique de l'emploi et de l'insertion.....	34
Notre premier objectif est d'insérer les personnes les plus éloignées de l'emploi.	34
Notre deuxième objectif est d'organiser le continuum formation, insertion, emploi.....	35
Au service d'une société en confiance, notre responsabilité collective est de nous préoccuper de la délinquance qui gangrène la vie quotidienne des Calédoniens.	37
Aujourd'hui, il est devenu impératif de changer en profondeur les mentalités et les comportements.....	39
La lutte contre la consommation excessive d'alcool doit être érigée en grande cause territoriale.	39
La lutte contre la consommation et le trafic de cannabis doit aussi devenir l'un de nos combats	40
La lutte contre la délinquance routière doit encore plus nous mobiliser.....	40
La violence sur les femmes n'est pas digne de notre société.	41
Le temps est donc venu de nous doter d'un plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance	42
En 2018, nous lancerons, les états généraux de la jeunesse	43
Au service d'une société en confiance, notre responsabilité collective est la bonne gouvernance des affaires publiques	44
Notre priorité est d'assurer l'équilibre budgétaire.....	44
« Faire mieux avec moins », tel était l'engagement que j'avais pris devant vous le 13 avril 2015. Cette promesse a été tenue.	44

Nous devons commencer par mieux répartir le produit de la fiscalité.	45
Nous aurons également à optimiser les recettes en revisitant les différentes exonérations.....	45
Il nous appartient, enfin, de permettre aux communes d’avoir une fiscalité propre.	46
Notre deuxième priorité est de garantir les conditions de mobilité de nos populations.	46
Nous devons fiabiliser la desserte aérienne locale et internationale	46
Nous devons faire du transport maritime une alternative à l’aérien.	48
Le réseau routier territorial continuera d’être modernisé.....	48
Notre troisième priorité est de moderniser notre fonction publique.	49
Notre troisième préoccupation est de moderniser notre droit.	50
Au service d’une société en confiance, notre responsabilité collective est de préserver les régimes sociaux.	51
Notre première urgence est donc de sauver notre régime de santé.....	52
Notre priorité ensuite est la mise en œuvre du plan Do Kamo.	53
Notre attention doit également porter sur les régimes de retraite.	54
Au service d’une société en confiance, notre responsabilité collective est de permettre à la coutume de retrouver son rôle de régulation au sein de la société kanak.	55
Au service d’une société en confiance, notre responsabilité collective est d’être attentif aux besoins de la population, en matière de culture, de sport ou d’accompagnement social.	57
La culture, c’est l’âme de notre société	57
La condition féminine, c’est un enjeu fort que nous devons relever.	58
Le sport est un atout pour notre société.....	59

L'année 2018 sera celle du lancement de la politique de la famille.....	60
En 2018, nous devons également jeter les bases d'une véritable politique en faveur de nos aînés.....	61
Enfin 2018 sera l'année de l'adoption du schéma du handicap.....	62

Monsieur le haut-commissaire de la République,
Messieurs les députés,
Messieurs les sénateurs,
Monsieur le député européen,
Monsieur le président du Congrès,
Messieurs les présidents des assemblées de province,
Mesdames et messieurs les membres du Congrès,
Monsieur le général commandant supérieur des Forces armées en Nouvelle-Calédonie,
Messieurs les membres du Conseil économique, social et environnemental national,
Monsieur le président du Conseil économique, social et environnemental,
Monsieur le président du Sénat coutumier,
Monsieur le premier président de la Cour d'appel de Nouméa
Monsieur le procureur de la République,
Mesdames et messieurs les maires,
Monsieur le maire honoraire de Nouméa,
Mesdames et messieurs les consuls,
Messieurs les représentants des autorités religieuses,
Messieurs les représentants des autorités coutumières,
Mesdames et messieurs les représentants des corps constitués,
Mesdames et messieurs,

En me présentant devant vous aujourd'hui, pour prononcer au nom du 15^{ème} gouvernement, la déclaration de politique générale, je mesure tout le poids des responsabilités. J'ai ainsi conscience, à 10 mois du référendum, de l'impérieuse nécessité, pour moi et pour l'ensemble des membres du gouvernement, d'être dignes de la confiance qui nous a été accordée.

Le référendum de 2018, une échéance historique

Dans dix mois en effet, les Calédoniens seront appelés à se prononcer sur l'avenir institutionnel du pays. Ils auront le choix entre demeurer au sein de la République française ou s'en émanciper totalement, en optant pour la pleine souveraineté. Cette échéance historique vient achever un processus engagé il y a bientôt 30 ans, par une poignée de main entre deux hommes : Jacques Lafleur et Jean-Marie Tjibaou. Je voudrais aujourd'hui, devant vous, saluer leur mémoire et rendre hommage à leur courage et à leur vision éclairée de l'avenir. Ces deux hommes, auxquels nous devons associer Michel Rocard, nous ont offert 30 ans de paix ; 30 ans de progrès économique et social ; 30 ans de vivre ensemble. C'est leur héritage !

C'est maintenant à nous, qu'il appartient d'écrire la suite de l'histoire. C'est à nous qu'il revient de préparer l'avenir de nos enfants, en nous rappelant que la population calédonienne est riche de sa diversité et que la population calédonienne n'est qu'une. Sans les uns ou sans les autres, sans nos 164 ans d'histoire en partage, nous ne serions

pas ce que nous sommes. C'est pourquoi, le référendum de 2018 - si important soit-il - ne peut et ne doit être qu'une étape sur le chemin de notre destin en devenir.

Mais nous le savons, cette consultation est périlleuse, parce qu'elle interpellera nos convictions les plus profondes, parce qu'elle nous divisera - ne nous le cachons pas - parce que ce référendum peut, s'il n'est pas suffisamment préparé, nous faire revivre un passé douloureux. Winston Churchill disait « *Un peuple qui oublie son passé se condamne à le revivre* ». Alors, évitons de commettre les mêmes erreurs et privilégions ce qui nous a permis de nous retrouver depuis 30 ans : le dialogue et la recherche de consensus.

Une dynamique engagée

Le 2 novembre dernier, lors du 16^{ème} comité des signataires, les partenaires de l'Accord de Nouméa ont retrouvé le chemin du consensus, pour aboutir à un accord politique sur l'inscription automatique des natifs et des personnes de statut civil coutumier, sur la liste électorale référendaire.

Une nouvelle dynamique est alors née, et s'est confirmée trois semaines plus tard, au Congrès de la Nouvelle-Calédonie, sur le projet de loi organique. Enfin, le 30 novembre dernier, l'Intergroupe - Calédonie Ensemble, Le Rassemblement Les Républicains, le MPC -, l'UNI et l'UC-FLNKS et Nationalistes ont décidé de mettre un terme à la crise politique du gouvernement, en adoptant une déclaration commune en vue, je cite, « *de préparer la consultation de 2018 et de garantir le bon fonctionnement des institutions* ».

Cette déclaration commune trace des perspectives. Elle affirme la volonté de ses signataires :

- de « *garantir la sincérité et la sérénité* » du scrutin d'autodétermination,
- de « *préparer cette échéance, et son lendemain* »,
- et enfin de « *s'inscrire dans l'esprit qui a présidé aux Accords de Matignon-Oudinot et à l'Accord de Nouméa, afin de poursuivre la construction de la communauté de destin* ».

Un gouvernement qui a retrouvé l'esprit de l'Accord de Nouméa

Les signataires de cette déclaration ont également considéré que le fonctionnement normal des institutions devait faciliter ce dialogue politique. C'est dans cet esprit de confiance, que les membres du gouvernement se sont engagés à assurer un fonctionnement collégial, solidaire et consensuel du gouvernement, conformément à la lettre et à l'esprit de l'Accord de Nouméa.

Garant de la mise en œuvre de cet accord politique, je m'emploierai, à la place qui est la mienne, avec le concours de chaque membre du gouvernement, à mettre en œuvre cet engagement.

Poursuivre le dialogue pour un référendum apaisé

Mais pour que le scrutin d'autodétermination se déroule dans la sérénité, trois conditions doivent être réunies :

- La première, garantir la sincérité de la consultation, pour que tous les Calédoniens légitimes à s'exprimer, puissent voter. C'est l'objet des modifications de la loi organique sur l'inscription automatique et sur les bureaux de vote décentralisés.

- La deuxième condition, garantir l'impartialité de la campagne électorale. C'est l'objectif poursuivi à travers l'accord sur le partage égal du temps de parole, entre indépendantistes et non indépendantistes, et la mise en place du comité des sages chargé de veiller à la bonne tenue de la campagne officielle.

- La troisième enfin, entretenir le dialogue entre les différentes sensibilités. C'est la volonté affirmée dans la déclaration commune du 30 novembre dernier.

Toutefois, la préparation du lendemain, qui a été résumée par la formule « du jour d'après » - même si ce n'est pas un jour stricto sensu - nécessite, et l'exercice est plus complexe, de dépasser les postures et d'admettre que l'arithmétique électorale, en faveur des uns ou des autres, n'est pas suffisante, pour que nous poursuivions sereinement la construction du vivre ensemble.

En réalité, derrière ce « jour d'après », c'est le « pays d'après » qu'il nous faut définir. Un pays dans lequel nous nous retrouverions, indépendamment du résultat de la

consultation. On le sait, l'exercice n'est pas simple. D'autant que pour certains, l'horizon n'est pas le référendum de 2018, mais les provinciales de 2019...

Pour autant, quelles que soient les contraintes, il nous appartient maintenant de rechercher, de la manière la plus approfondie qu'il soit, nos convergences, pour ne laisser à l'arbitrage du référendum que nos divergences, celles qui ne sont pas négociables. C'est en tout cas, je crois, ce qu'attendent les Calédoniens, pour qu'ils puissent se projeter plus sereinement dans l'avenir.

Mesdames et Messieurs, l'heure est venue d'apporter des réponses à la population, de la rassurer sur le lendemain du référendum, de lui affirmer notre volonté de poursuivre le chemin du vivre ensemble, de lui expliquer, que même si nous n'avons pas la même vision du devenir institutionnel du pays, nous pouvons nous retrouver sur la construction de notre communauté de destin.

Le dialogue qui s'engage entre formations politiques doit nous permettre d'atteindre cet objectif.

Si le dialogue politique pour préparer le référendum et son lendemain est indispensable, la vie des Calédoniens, leur quotidien sont au moins aussi importants.

Nous souhaitons leur donner confiance en l'avenir institutionnel, ils nous demandent de leur donner confiance en la société de demain.

AU SERVICE D'UNE SOCIETE EN CONFIANCE, NOTRE RESPONSABILITE COLLECTIVE EST DE SOUTENIR L'ACTIVITE ECONOMIQUE.

Dans un contexte de crise du nickel, à moins d'un an du référendum, notre première priorité est d'envoyer des signaux rassurants aux acteurs économiques, pour qu'ils poursuivent leurs investissements, pour qu'ils ne retiennent pas leur consommation, et qu'ensemble, nous nous inscrivions dans la transformation économique initiée depuis 2014.

Le premier signal que nous devons adresser est notre volonté de nous engager dans la simplification des démarches administratives.

Au fil des réformes économiques, sociales et fiscales, nous avons accumulé les règles et les procédures qui pèsent sur la compétitivité de l'économie et plus particulièrement sur nos très petites entreprises et nos artisans. Le temps est venu d'effectuer un virage à 180° et de faire bouger les lignes.

Dans un monde où tout s'accélère, dans lequel le temps devient rare et précieux, la dématérialisation des formalités est une absolue nécessité. Nous avons souhaité, avec notre collègue Bernard Deladrière, membre du gouvernement en charge de la

modernisation de l'administration, mettre un accent tout particulier sur cet objectif, en observant trois priorités.

- La première, dématérialiser, à échéance de cinq ans, l'ensemble des procédures et poursuivre le développement des télé-services. Dans cette optique, nous nous doterons d'un « coffre-fort numérique », pour permettre aux usagers de ne transmettre qu'une seule fois les informations qui leur sont demandées. Nous nous attacherons également à promouvoir cette dématérialisation auprès des organismes partenaires des entreprises et des particuliers, tels que la CAFAT, l'OPT, EEC, ENERCAL, etc.

- La deuxième priorité porte sur la simplification effective de la réglementation et de ses procédures. Je l'ai dit, notre corpus réglementaire est devenu trop lourd pour les entreprises.

Ce travail a déjà commencé.

La dématérialisation des démarches d'immatriculation des sociétés est opérationnelle depuis quelques jours. La procédure d'examen des dossiers de concentration et des demandes d'ouverture ou d'extension de surfaces commerciales a été simplifiée. L'instruction de la défiscalisation locale a été raccourcie, et permettra aux entreprises d'être rapidement fixées sur l'orientation du gouvernement. La possibilité d'avoir recours de manière simplifiée à un entrepôt sous douane, pour le passage à la TGC à taux plein, a été créée. Ces arrêtés sont prêts. Ils seront sans tarder soumis au gouvernement.

Mais nous devons aller plus loin, en simplifiant toutes les procédures administratives. Nous avons donc demandé au président du CESE, qui l'a accepté, de solliciter son institution pour nous assister dans ce vaste chantier.

Enfin, le troisième volet de notre action, repose sur l'évaluation des politiques publiques. Nous devons systématiquement nous interroger sur l'efficacité de nos interventions. Cette mission fondamentale doit être un réflexe. Elle doit devenir une véritable culture dans la conduite des affaires publiques. Les lois et les délibérations devront, à l'avenir, dès lors qu'elles modifient ou instaurent un nouveau dispositif, prévoir les mécanismes de son évaluation périodique.

Nous devons également soutenir nos entreprises en raccourcissant nos délais de paiement

J'ai demandé au secrétaire général du gouvernement de revoir notre organisation pour que les délais de 30 jours, mandatement compris, soient dans un premier temps respectés, et ensuite, ramenés avant le 30 septembre 2018, à 21 jours. Chaque directeur sera responsabilisé sur cet objectif. Un tableau de bord mensuel de la situation des règlements sera produit à la collégialité.

Le soutien à l'activité économique repose aussi sur notre capacité à moderniser la commande publique

La réforme tant attendue du code des marchés publics touche à son terme. Les textes ont été, à travers une large concertation, modernisés, simplifiés et adaptés aux spécificités locales, sur la base des attentes formulées par les acteurs publics et privés. Le projet sera prochainement soumis à la collégialité puis à nos partenaires. L'objectif est de faire adopter les textes avant la fin du premier semestre 2018.

Le deuxième signal attendu par les entrepreneurs est un soutien à l'investissement.

Les projets qu'ils soient publics ou privés sont nombreux et se chiffrent en centaines de milliards. Mais, ils sont mal connus des entreprises, en particulier en termes de programmation. Il nous faut donc progresser dans ce domaine en répertoriant l'ensemble de la commande publique et privée, pour mieux la planifier.

J'ai demandé au secrétaire général du gouvernement de confier cette mission à l'observatoire des marchés, logé depuis 2015, à la direction des Achats, du patrimoine et des moyens de la Nouvelle-Calédonie, qui devra, en liens avec les acteurs publics et privés, la rendre effective, au plus tard le 30 juin 2018.

L'un des moteurs de l'investissement repose sur la construction de logements.

C'est un secteur important de l'économie calédonienne et une question qui est au cœur de la vie de nos concitoyens.

Aussi, notre collègue Cynthia Ligeard, en charge du secteur du logement, poursuivra l'action du gouvernement, en partenariat avec les provinces, les communes et les acteurs économiques afin, d'une part, de dynamiser l'offre, et d'autre part, de veiller à ce qu'elle réponde aux standards de qualités techniques et environnementales.

Les travaux engagés dans le cadre des États généraux de l'habitat devront être finalisés. Il nous faut créer l'« observatoire du logement », réactiver la cellule de coordination du BTP et trouver des solutions au financement des infrastructures publiques par les communes, si nous voulons dynamiser notre politique de logements sociaux. Il nous appartient également d'inciter à la rénovation du parc locatif, et notamment des logements insalubres.

Bernard Deladrière accompagnera le secteur de la construction dans sa démarche de reconnaissance de la professionnalisation des acteurs, de valorisation des savoir-faire et des produits de construction, ainsi que dans la mise en place d'un régime d'assurance-construction plus performant et protecteur.

Soutenir l'investissement, c'est aussi apporter de nouvelles solutions de financement de l'économie

Nous devons développer trois outils :

D'abord nous doter d'un fonds calédonien d'épargne et d'investissement. Pour relancer le dossier, nous ferons appel à Thierry Cornaille, ancien membre du gouvernement, dont l'expérience, en qualité d'ancien directeur de l'Institut d'émission d'outre-mer et de l'Agence française de développement nous sera extrêmement précieuse.

Ce fonds est nécessaire pour que les Calédoniens et les entreprises ne soient plus obligés d'exporter leur épargne. Il nous sera également utile pour que nos établissements puissent placer leurs réserves. Ce fonds aura pour mission de financer les investissements calédoniens en articulation avec le fonds pour les générations futures.

Notre deuxième objectif est d'étendre l'intégralité des outils de la Banque publique d'investissement sur le territoire. Le député Philippe Gomès a entrepris un travail important pour convaincre les décideurs de la nécessité d'étendre les outils de la BPI à la Nouvelle-Calédonie. Il nous revient de finaliser cette action en dotant les entreprises calédoniennes d'un code Siren en prolongement du Ridet local.

Enfin, le gouvernement reste très engagé dans la création de la Banque postale calédonienne. Le vice-président, Jean-Louis d'Anglebermes, veillera à faire aboutir ce dossier majeur. Il pourra s'appuyer sur l'expertise de Thierry Cornaille dont la mission comprendra également ce volet.

Ce nouvel établissement viendra développer l'offre bancaire notamment à partir du réseau de l'Office des Postes et Télécommunications. Cette banque distribuera des prêts

à la consommation et des prêts immobiliers. Elle proposera à terme une offre dédiée aux entreprises calédoniennes ainsi qu'aux projets structurants portés notamment par les collectivités.

Notre objectif est de mettre à disposition une offre bancaire complète pour toute la population du Pays et ainsi d'atteindre un taux de bancarisation de 100 %.

Le troisième signal à donner est notre appui à la consommation

Jusqu'en 2011, la progression du pouvoir d'achat, après inflation était d'environ 1,5 % par an, celle de l'emploi de 5 %, et au total, la croissance s'établissait à environ 5 %. Mais depuis la fin des grands chantiers, les tendances se sont inversées, puis accélérées avec la crise du nickel. Depuis lors, notre économie a du mal à retrouver son souffle.

Il nous faut dès lors tout mettre en œuvre pour relancer la consommation et renouer avec la croissance.

Dans cette perspective, favoriser la concurrence est notre premier objectif.

La nomination des membres de l'Autorité de la concurrence et leur entrée en fonction en février prochain y contribueront, à travers la régulation des concentrations et des pratiques anti-concurrentielles. Cette mission favorisera l'ouverture du marché et donc une plus grande concurrence sur les prix.

Notre deuxième objectif est d'adapter la fiscalité à la compétitivité de nos entreprises.

En 2016, le Congrès a réformé en profondeur la fiscalité indirecte, en substituant aux droits et taxes en vigueur, qui pèsent sur les investissements, les achats et les charges des entreprises, une Taxe générale à la consommation déductible.

La TGC à taux réduit, qui a vocation à tester la réforme, est en vigueur depuis le 1^{er} avril 2017. Au terme de deux trimestres, les premiers constats sont encourageants. Les recettes sont conformes à nos prévisions. Les prix ont été globalement tenus.

Pour autant, il est encore trop tôt pour en tirer des conclusions définitives. Le comportement des acteurs économiques, entreprises et consommateurs, peut être différent, avec une TGC à taux pleins. La compétitivité des productions locales face à l'importation, la question des stocks, celle des assiettes et le cas échéant des taux définitifs restent à préciser. Un rapport sera produit avant la fin du premier trimestre pour que le Congrès puisse, en toute connaissance de cause, apprécier la situation.

Favoriser la compétitivité des filières est notre troisième objectif.

La TGC a été voulue par les entreprises, soutenue par les syndicats de salariés et les associations de consommateurs, pour favoriser la baisse des prix. Des contrats de

compétitivité ont été initiés en ce sens dans quatre filières économiques et dans le champ social.

Ces accords sont fondamentaux pour l'économie calédonienne. Ils sont gagnants pour le pays. Il nous faudra, là encore, aboutir avant la mise en place définitive de la TGC.

Le quatrième signal à donner est notre engagement en faveur du dialogue social.

L'agenda économique, fiscal et social partagé que nous avons signé en août 2014 nous engage.

Un comité de suivi sera programmé, pour qu'ensemble, nous arrêtions la feuille de route de cette fin de mandature. Nous devons prioriser les réformes qui peuvent être menées dans le temps imparti et la conjoncture politique et économique qui est la nôtre.

Mais pour que le dialogue social, si précieux, retrouve une nouvelle respiration, il nous faut apporter une réponse pérenne à la question de la représentativité patronale. La direction du Travail et de l'emploi sera chargée de définir, en lien avec le Conseil du dialogue social, les critères de représentativité du patronat. Cette réforme devra aboutir avant la fin du premier semestre 2018.

Notre collègue, Jean-Louis d'Anglebermes, membre du gouvernement en charge du dialogue social, poursuivra les travaux engagés avec les partenaires sociaux dans le cadre de l'Agenda social. Je pense notamment à la réforme des institutions représentatives du personnel, aux règles de mise en œuvre de l'emploi local dans le secteur privé ou à la promotion de la santé sécurité au travail.

Le cinquième signal est notre détermination à favoriser la diversification économique

L'agriculture, d'abord, pour notre autosuffisance alimentaire, pour l'aménagement de notre territoire, pour la préservation de nos traditions.

En 2015, le Gouvernement s'est mobilisé autour de l'objectif stratégique de l'autosuffisance alimentaire, afin de garantir l'approvisionnement durable des populations, en quantité, qualité et prix.

Le Code agricole et pastoral de Nouvelle-Calédonie a été instauré par le Congrès. Des signes de qualité ont été adoptés ; le recours aux produits phytopharmaceutiques à usage agricole a été encadré et sécurisé ; l'exercice de la profession vétérinaire a été modernisé ; les baux ruraux ont été mis en place.

Dans le prolongement de son action, au nom du gouvernement, notre collègue Didier Poidyalwane appuiera la mise en place de baux ruraux sur terres coutumières, dont le développement doit être un des leviers de l'économie calédonienne.

Pour investir sur leur foncier, les agriculteurs ont besoin de financements, qu'ils ne trouvent que rarement auprès des banques. Le gouvernement interviendra en soutien de la Caisse de crédit agricole mutuel dont les fonds propres sont trop limités.

L'ERPA et l'APICAN seront fusionnés pour créer une seule agence qui sera chargée, entre autres, de réviser les barèmes d'indemnisation des calamités agricoles qui datent de 2007.

Au regard des changements climatiques et d'une pression environnementale accrue, l'eau devient une ressource vitale que le Gouvernement s'engage à protéger. Dès mars 2018, une conférence sera organisée afin de déterminer les orientations prioritaires d'une politique partagée de l'eau.

Nous accompagnerons ensuite l'industrie de transformation, pour sa capacité à créer de la valeur ajoutée

L'industrie de transformation représente 6 % de notre PIB et 8 500 emplois directs. C'est plus que l'activité du nickel, ou celle de la construction. Ce secteur qui pèse positivement sur notre balance commerciale doit être renforcé, conformément aux conclusions des derniers états généraux de l'industrie.

Le 15^{ème} gouvernement s'engagera dans cette démarche, en proposant au Congrès d'adopter, avant le 30 juin 2018, une stratégie de développement de l'industrie de

transformation. Ce sera l'occasion de réformer le dispositif de protection de marché, en donnant une assise juridique aux contrats de performance.

Nous soutiendrons aussi le tourisme, deuxième secteur d'exportation.

Les Ateliers du tourisme ont débouché sur un plan d'actions chiffré à 84 milliards de francs à l'horizon 2025. Il s'organise autour de grandes orientations, comme la gouvernance à l'échelle du pays, la promotion de la destination, le soutien à l'hôtellerie ou la formation des hommes.

Cette stratégie sera portée par l'Agence de développement touristique (ADT), réunissant les exécutifs du gouvernement et des trois provinces.

Un projet de délibération portant adoption de la stratégie territoriale de développement du tourisme sera présenté au Congrès dans les prochaines semaines.

Un des volets concernera le développement des croisières, secteur pour lequel trois milliards d'investissement ont été programmés pour améliorer les infrastructures d'accueil.

En matière de fréquentation aérienne, la Nouvelle-Calédonie a été agréée destination touristique par les autorités chinoises. Un premier vol charter est prévu en février 2018 par Aircalin, pour tester ce marché.

S'agissant, enfin, du développement des locations « Airbnb » qui concurrencent les établissements hôteliers locaux, alors même que les revenus tirés de cette activité ne sont pas réglementés, ni fiscalisés, le gouvernement entend y remédier.

Notre responsabilité sociétale est d'appuyer le développement des énergies propres.

Après l'adoption, en 2016, du schéma pour la transition énergétique, 10 projets totalisant 57 MW de production d'énergie photovoltaïque ont été agréés en avril dernier, représentant plus de 15 milliards d'investissement. Parmi ceux-ci, trois projets innovants ont été ou seront soutenus par la défiscalisation locale. Il s'agit de serres photovoltaïques à usage agricole et du premier projet avec stockage.

En attendant la prochaine PPI pour la période 2019/2024, une puissance supplémentaire de 15 à 20 MW sera autorisée en 2018.

En matière hydraulique, le projet d'investissement de 1,6 milliard et de 3 MW à Pouébo, bénéficiera de la défiscalisation, ce qui là encore nous permettra de tenir nos objectifs de production d'énergie renouvelable.

Concernant les Iles Loyauté, Lifou pourrait être autonome en matière électrique en 2020. Pour Maré et Ouvéa, le gouvernement lancera, au premier trimestre 2018, des appels à projets, pour renforcer l'autonomie énergétique des Iles.

En matière de maîtrise de consommation, de développement alternatif aux énergies fossiles et d'aménagement durable du territoire, l'Agence calédonienne de l'énergie investira sur les trois prochaines années 1 milliard de francs, cofinancés par l'ADEME.

Enfin, la directrice de projet pour la construction de la centrale au gaz de Doniambo a été recrutée. L'élaboration technique du projet se déroulera en 2018 et la mise en service est prévue en 2022. Le dossier de cet investissement majeur de 50 milliards de FCFP – auquel l'État a accordé une garantie d'emprunt de 38 milliards de FCFP dans la loi de finances 2017 – sera présenté au Congrès dans les prochaines semaines. L'énergie produite par cette centrale pays bénéficiera pour 80 % à la SLN et pour 20 % à la distribution publique. Elle sera structurante pour notre système de production électrique et favorisera la mise en place d'une filière gaz, utile à échéance dans de nombreux domaines, notamment celui des transports.

Si nous voulons réussir notre transition, nous devons accélérer le déploiement de l'économie numérique.

Les nouvelles technologies s'invitent aujourd'hui dans tous les domaines et dans toutes les activités. Elles sont sources de connaissance, d'innovation et de compétitivité. Il nous appartient d'encourager ce développement.

La Nouvelle-Calédonie poursuivra ses efforts dans la lutte contre la fracture numérique avec le développement des Cases numériques et de la formation.

Une stratégie de développement économique des télécommunications vous sera proposée en 2018. Elle permettra à l'OPT de décliner son prochain plan stratégique quinquennal.

C'est aussi grâce à l'innovation que nous parviendrons à allier compétitivité et développement des filières.

En janvier 2016, lorsque le gouvernement a adopté sa stratégie territoriale d'innovation, nous affirmions nos trois ambitions fondamentales : développer la compétitivité du pays, contribuer au développement durable, et favoriser l'insertion régionale de la Nouvelle-Calédonie.

Pour porter cette politique, nous réorientons dès à présent les missions de l'ADECAL vers celles d'une Agence de l'innovation et du transfert de technologie. En lien avec l'université et l'État, nous étudierons également en 2018 l'opportunité et la faisabilité de créer une école d'ingénieurs.

Nos entreprises ont rapidement compris l'intérêt d'être innovantes, et plusieurs d'entre elles se sont distinguées cette année, au niveau international et européen.

Notre priorité est d'améliorer l'accès aux financements nationaux et européens en faveur de l'innovation, jusqu'ici trop peu mobilisés. Je pense notamment aux Programmes d'Investissement d'Avenir. Il nous faut aussi développer des programmes

sectoriels suffisamment attractifs pour attirer du capital-risque privé, local et international.

Enfin, pour suivre et ajuster ces politiques en faveur des filières, je proposerai la création d'un Conseil stratégique.

Il pourrait être composé des présidents d'exécutifs, des membres du gouvernement en charge de secteurs économiques, des représentants du patronat, des syndicats professionnels et des clusters, ainsi que des établissements publics concernés.

Notre dernier signal est d'accompagner l'exportation par notre politique d'intégration régionale.

La Nouvelle-Calédonie est actuellement la quatrième économie d'Océanie, la troisième en PIB par habitant. Elle dispose d'entreprises performantes et innovantes, aussi bien dans le secteur industriel que dans celui des services. Elle peut également se prévaloir de son niveau de développement, de la qualité de ses infrastructures, de ses normes, comme de son secteur de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Tous ces atouts nous offrent l'opportunité d'exporter nos savoir-faire.

Pour nous ouvrir sur la région, le gouvernement déploie depuis deux ans une diplomatie politique et économique sans précédent.

Les accords de coopération régionale nous offrent de nombreuses opportunités de collaboration qui constituent autant de potentiels de développement de nos entreprises.

En 2016, nous nous sommes dotés d'un plan de soutien à notre politique de commerce extérieur, qui permet, entre autres, de supporter financièrement le cluster NCT&I dont la mission est de préparer les entreprises calédoniennes et de les accompagner dans leurs démarches à l'export. Un crédit d'impôt vous sera prochainement proposé pour compléter le dispositif.

Notre adhésion dans les différentes organisations régionales ou internationales permet à la Nouvelle-Calédonie de participer à la construction de politiques à l'échelle de la région en matière agricole, de tourisme, d'équipements énergétiques propres, de préservation de nos océans ou encore d'éducation et de francophonie.

Nos relations privilégiées avec l'Union Européenne doivent concourir à cet objectif. Nous demandons à être associés à la définition et à la mise en œuvre de la politique européenne dans la région. Nous proposons que l'aide européenne soit aussi au service de politiques régionales portées entre PTOM et ACP. Nous souhaitons enfin que le concours apporté à ces territoires associés soit plus développé.

L'intégration régionale passe aussi par des échanges culturels.

Dans un environnement anglophone, il est essentiel que la francophonie et ses valeurs soient défendues. Depuis notre récente adhésion à l'Organisation internationale de la francophonie, la Nouvelle-Calédonie prend progressivement toute sa place dans cette promotion à l'échelle de la région. De concert avec le Vanuatu, nous sommes convenus que le 11^{ème} forum de la francophonie se tiendrait chez notre proche voisin et ami.

Nous poursuivrons également la promotion de la culture dans notre région, par la participation au 6^e Festival des Arts Mélanésiens du 1^{er} au 15 juillet 2018, aux Iles Salomon.

Enfin, le Parc naturel de la mer de Corail est un atout pour le développement de la Nouvelle-Calédonie.

Avec une aire marine protégée de 1,3 million de kilomètres carrés, la plus vaste d'Europe et l'une des plus importantes au monde, notre parc naturel est dépositaire d'un véritable patrimoine universel. Situé au cœur de la mer de Corail, il renferme une biodiversité préservée et des écosystèmes coralliens uniques au monde. Un tiers des récifs intacts de la planète se situe dans notre zone économique exclusive.

Nous avons donc tous les ingrédients pour concevoir un nouveau modèle d'exploitation des océans, en érigeant la préservation comme source de développement et de richesse.

Nous ambitionnons d'être reconnus comme un centre expérimental de la préservation, un *hot spot* de la recherche, un centre d'excellence de l'innovation, une base de développement des techniques numériques, enfin, un exemple en matière de valorisation des savoirs traditionnels.

Ce parc est aussi un vecteur d'intégration régionale et d'exportation de nos savoir-faire.

Les experts pluridisciplinaires du programme « *Territoires d'innovation de grandes ambitions* » ont sélectionné notre projet au titre des *programmes d'investissement d'avenir* de l'État, ce qui nous rend potentiellement éligibles à un financement de 6 milliards.

AU SERVICE D'UNE SOCIÉTÉ EN CONFIANCE, NOTRE RESPONSABILITÉ COLLECTIVE EST DE FAVORISER LA RÉUSSITE DE NOTRE JEUNESSE.

Se mobiliser pour notre jeunesse, c'est d'abord, faire de notre École le creuset du destin commun.

Notre première mission est de construire une École de la réussite pour tous et une École de l'apprentissage de la citoyenneté.

Entre 2015 et 2016, le Congrès de la Nouvelle-Calédonie a adopté trois textes fondateurs de notre politique éducative : le projet éducatif, sa charte d'application et le statut des Établissements publics. L'année 2017 est la première année de la mise en œuvre réelle et concrète du plan d'actions triennal 2017-2019.

L'École calédonienne se construit en conjuguant les valeurs de la tradition républicaine, de l'éducation traditionnelle kanak et de l'enseignement privé confessionnel, en favorisant la compréhension mutuelle, la tolérance et le vivre ensemble. La mise en œuvre du service civique, du primaire au secondaire, constitue une étape fondamentale formatrice aux valeurs et pratiques de la citoyenneté. Afin d'ancrer notre École dans nos réalités locales, l'adaptation de l'offre de formation et la nécessaire élévation du niveau de qualification des élèves, seront renforcées. Elle visera également un rééquilibrage territorial. C'est la mission que s'est assignée notre collègue Hélène Iékawé, membre du gouvernement en charge de l'enseignement.

Bienveillante et solidaire, l'École calédonienne doit être un lieu de réussite pour tous, prenant en compte la diversité de ses publics. La réforme du collège sera appliquée en 2018 à partir d'une contextualisation à nos réalités. Les enseignements de l'école du primaire au secondaire seront révisés pour assurer une cohérence des apprentissages scolaires. Aussi, l'organisation du premier degré va être revue à travers le réaménagement du temps scolaire, afin d'assurer une efficacité accrue des apprentissages.

Afin d’asseoir notre volonté de prendre en compte la diversité des publics et de rétablir l’égalité des chances, le gouvernement proposera les textes nécessaires à la promotion de la santé en milieu scolaire, à la scolarisation des élèves souffrant de handicap ou des élèves en décrochage et relevant de mesures judiciaires. Notre ambition est également de permettre aux jeunes méritants des classes sociales les moins favorisées d’accéder aux formations d’excellence. Ces parcours reposent sur un travail mené par des associations dans les trois provinces, à qui je tiens à rendre hommage. L’accompagnement des Maisons familiales et rurales sera un engagement collectif pour une alternative de formation.

Enfin, pour améliorer la gouvernance de l’enseignement, quatre chantiers devront aboutir en 2018 : l’observatoire de la réussite éducative, la contractualisation avec l’enseignement privé confessionnel, la réforme de la formation initiale des enseignants du premier degré, et le plan territorial de lutte contre les incivilités, l’absentéisme et le décrochage scolaire.

Notre deuxième mission, c’est de ne laisser aucun de nos enfants sur le bord de la route.

La réussite de notre jeunesse est aussi intimement liée aux outils d’accompagnement que nous avons prévu dans le Projet éducatif, au premier chef d’entre eux, le service civique. Le premier parcours, j’en ai parlé, a vocation à aider nos enfants à se construire autour de valeurs partagées. Le deuxième se veut être au service des 1 400 mineurs qui sortent

du système scolaire, sans diplôme ni qualification, dont 400 avant l'âge de 16 ans. Ce doit être l'occasion pour nous de nous assurer que leur projet de vie est construit. À défaut, nous mobiliserons nos moyens, pour les aider à en bâtir un. Il est donc maintenant de notre responsabilité de nous accorder, pour finaliser en 2018 toute l'architecture du service civique, jusqu'au parcours n° 3 qui permettra à toute une classe d'âge de Calédoniens de partager un service citoyen.

Se mobiliser pour notre jeunesse, c'est ensuite porter toute notre attention à la politique de l'emploi et de l'insertion.

Notre premier objectif est d'insérer les personnes les plus éloignées de l'emploi.

Grace à une étroite coopération avec les provinces, la stratégie emploi insertion professionnelle de la Nouvelle-Calédonie (SEIP-NC), porté par le vice-président du gouvernement, a été adoptée en novembre 2015. Elle bénéficie de l'appui de l'Union Européenne au titre du 11^{ème} Fonds européen de développement, à hauteur de 3,5 milliards.

Elle a pour ambition de relever le défi que doit affronter la Nouvelle-Calédonie dans le domaine de l'emploi et qui réside dans la coexistence paradoxale de pénuries de main-d'œuvre subies par les entreprises, et les risques d'exclusion ou de marginalisation du marché du travail pour une fraction de la population.

Pour répondre à cet objectif, la stratégie vise à agir sur l'emploi, en permettant aux personnes les plus éloignées d'intégrer le marché du travail, et aux personnes déjà en activité d'accéder à l'ascenseur social.

Une bonne gouvernance est nécessaire pour mener en cohérence toutes les actions réalisées à l'échelle du territoire et des provinces. Elle se fera au travers d'instances de concertation, revisitées autour de trois niveaux : « *technique, consultatif et politique* ».

Une première étude du public concerné par l'insertion et la formation professionnelle a été faite avec les différents partenaires du réseau information-insertion-formation et emploi. L'analyse a permis d'orienter nos travaux sur la mise en œuvre d'un véritable service public d'orientation et une nécessaire articulation entre le développement de l'insertion et la formation. Ceci nécessite une refonte des statistiques du marché de l'emploi, une réorganisation des services de placement et la mise en place d'un véritable système de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Notre deuxième objectif est d'organiser le continuum formation, insertion, emploi.

La loi du pays relative à la formation professionnelle continue tout au long de la vie, adoptée au Congrès, a permis la création du fonds interprofessionnel d'assurance formation (FIAF), à l'initiative des partenaires sociaux. Ce fonds offre un accès aux entreprises de toute taille. Il conduira à mieux cibler les actions de formation

professionnelle continue, en respectant les besoins des entreprises. Il est donc de notre intérêt commun d'accompagner les actions du FIAF.

Les jeunes font l'objet d'une attention particulière, et pour leur faciliter l'insertion dans le monde du travail, nous avons engagé la restructuration des organismes chargés de l'orientation, avec comme objectif la mise en place d'un GIP insertion et formation dès 2018.

Si l'apprentissage est reconnu comme une voie efficace de formation et d'insertion, elle est encore, trop souvent, une orientation par défaut des élèves en situation d'échec scolaire. Les entreprises ne s'y retrouvent pas toujours. Le choix du métier est plutôt subi que choisi.

Les objectifs de la réforme de l'alternance visent à donner ses lettres de noblesse à cette voie qualifiante. De nombreux pays mettent sur un pied d'égalité, la formation générale et la formation en alternance. Cette dernière est particulièrement adaptée à notre population, nous le savons. Nos cultures nous poussent à nous orienter rapidement vers la vie active. L'apprentissage doit devenir le pont, entre nos aspirations naturelles et la nécessité de se former. Il est temps d'initier le changement. Le chemin sera long, mais il ne doit pas nous empêcher, en attendant, d'améliorer le dispositif actuel. Il nous faut moderniser les contrats de travail, en améliorer les conditions de rémunération,

commencer à diversifier l'offre de formation, faciliter l'embauche des alternants et enfin améliorer leur statut.

Nous ne ferons pas cette révolution, sans revisiter la structuration de cette filière. Avec le concours des chambres consulaires, nous devons initier en 2018 une analyse de la situation, en vue de mieux piloter l'alternance, pour en mutualiser les moyens, pour au final se projeter sur le déploiement à une plus grande échelle de l'apprentissage.

AU SERVICE D'UNE SOCIETE EN CONFIANCE, NOTRE RESPONSABILITE COLLECTIVE EST DE NOUS PREOCCUPER DE LA DELINQUANCE QUI GANGRENE LA VIE QUOTIDIENNE DES CALEDONIENS.

L'insécurité est aujourd'hui l'une des préoccupations majeures de la population en raison de l'évolution intolérable de la délinquance qui est passée de 12 400 faits constatés en 2009, à 17 200 en 2016, soit une augmentation de près de 30 % en 7 ans !

À l'heure où la Nouvelle-Calédonie a rendez-vous avec son histoire, la sécurité doit demeurer le premier de nos droits et nous devons tout mettre en œuvre pour inverser de manière durable ces chiffres, qui au-delà de l'aspect statistique, portent en eux les germes d'une fracture.

Ce bilan est d'autant plus intolérable qu'il touche d'abord notre jeunesse. Les mineurs représentaient, en 2016, le quart du nombre des mis en cause dans les affaires judiciaires, et près de la moitié d'entre eux avaient moins de 15 ans ! Ils sont à l'origine

d'un vol de véhicule sur deux et de près des deux tiers des cambriolages. Plus grave encore, un mineur sur deux était sous l'emprise de l'alcool ou du cannabis au moment des faits.

D'une manière générale, l'alcool est responsable de la plupart des faits de délinquance constatés sur notre territoire.

Face à ces violences qui touchent désormais tous nos concitoyens, il est temps de mettre fin à la trop grande tolérance du corps social, et de modifier le comportement et les mentalités des Calédoniens.

Il est primordial de ne plus considérer l'alcool, la vitesse ou la violence, comme des parcours initiatiques pour notre jeunesse.

Chacun d'entre nous doit prendre conscience des véritables enjeux liés à ces problématiques de sécurité, susceptibles de remettre en cause l'avenir de notre jeunesse, et notre vivre ensemble.

Ce n'est pas que l'affaire de l'État. Le gouvernement, les provinces, les communes, les autorités coutumières, les Églises, le monde associatif, les parents, les entreprises, l'École, tous, nous devons nous engager contre cette délinquance.

Aujourd'hui, il est devenu impératif de changer en profondeur les mentalités et les comportements.

En 2018, une vaste campagne de sensibilisation et de prévention sera lancée. Elle s'inscrira dans la durée, sur les quatre prochaines années. Tous les vecteurs de communication devront être mobilisés et intervenir à l'école, dans le sport, les centres de vacances, la culture, la santé, la formation professionnelle et l'entreprise.

Pour mieux impacter et mobiliser la population, des « ambassadeurs » seront chargés de porter ces messages de sensibilisation et d'identification.

La lutte contre la consommation excessive d'alcool doit être érigée en grande cause territoriale.

Notre société se noie dans l'alcool. Pour illustrer le propos, j'emprunterai volontiers la conclusion du film « Naufrage » de Jenny Briffa, que je cite : « Nous, les Calédoniens, on croit que l'on tient l'alcool, alors que c'est l'alcool qui nous tient ».

L'alcool, souvent associé au cannabis, est responsable de la plupart des actes de délinquance sur le territoire. L'alcool représente un coût social de plus en plus lourd pour notre société. L'alcool et le cannabis détruisent des familles et fauchent des vies.

C'est pourquoi, il est temps de s'attaquer à ces fléaux. Une délibération cadre vient d'être déposée sur le bureau du Congrès. Elle propose une politique de prévention et

d'accompagnement de l'alcoolisme, une augmentation de la fiscalité sur l'alcool, un encadrement des pratiques commerciales, une meilleure protection des mineurs et une politique de sanction et de répression renforcée.

La lutte contre la consommation et le trafic de cannabis doit aussi devenir l'un de nos tout premiers combats

La cannabis est devenu une arme de destruction massive de notre jeunesse. Il est présent partout, dans nos collèges et nos lycées, comme dans tous les lieux de rassemblement et de loisirs de nos enfants. Il a pénétré nos familles et s'est installé dans nos tribus, sous les yeux des parents et des autorités coutumières.

Notre première action doit porter sur la communication concernant les ravages du cannabis sur lesquels nous alertent les professionnels de santé. Il n'est plus tolérable que des adultes continuent de croire et d'expliquer que le cannabis n'est pas nocif.

Nous devons, là encore, mobiliser toute la société contre ce poison.

Enfin, la lutte contre la délinquance routière doit encore plus nous mobiliser.

Avec 51 morts sur les routes en 2016, le territoire compte 19 décès pour 100 000 habitants, soit quatre fois plus que la Métropole. Plus de 90 % des accidents mortels sont

le fait d'individus qui ont consommé de l'alcool et/ou du cannabis. Dans 80 % de ces accidents, il y a défaut du port de la ceinture de sécurité.

Face à ces statistiques, notre responsabilité est à la fois collective et individuelle.

Sensibilisation, prévention et répression sont les trois axes retenus par la Nouvelle-Calédonie pour la mise en œuvre des plans quinquennaux de sécurité routière depuis 2008.

2018 sera l'année de la préparation du prochain plan quinquennal. Cynthia Ligeard, en charge de la sécurité routière, en pilotera les travaux. Nous proposerons de mettre l'accent notamment sur les conduites addictives et le permis de conduire.

Enfin, la violence sur les femmes n'est pas digne de notre société.

Dans ce domaine, nous détenons là encore un bien triste record, avec un taux de violences physiques et sexuelles sept fois plus élevé qu'en Métropole. Ce n'est plus acceptable !

Sachant qu'une Calédonienne sur quatre subit un acte de violence au cours de sa vie, que 12 % d'entre elles sont victimes d'abus sexuels, attouchements ou viol avant l'âge de 15 ans, et que 95 % de ces victimes ne portent pas plainte, il est désormais urgent de mener une action globale et efficace. Au-delà des politiques de sensibilisation et de prévention,

nous devons entrer dans une phase d'éducation et d'accompagnement, à travers notamment la diversification des lieux d'accueil et d'hébergement, et la mise en chantier du centre d'accueil en urgence des victimes d'agression, le CAUVA.

Le temps est donc venu de nous doter d'un plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance

Pour être efficaces, il est nécessaire de conduire nos actions à l'échelle du pays, de coordonner nos politiques entre l'État, la Nouvelle-Calédonie, les provinces, les communes, les autorités coutumières et les associations.

Pour mener à bien ce plan, les collectivités ont accepté de désigner chacune un « référent sécurité » dédié, pour piloter au quotidien la mise en œuvre de cette politique globale.

C'est tout le sens du premier plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, que le gouvernement vous présentera dès le début de l'année 2018, à l'issue d'une large concertation déjà engagée.

Le soutien de l'État dans la mise en œuvre de notre politique pays de sécurité et de prévention de la délinquance est primordial. Le gouvernement et nos parlementaires se sont beaucoup investis pour sensibiliser les autorités nationales. Je crois que nous

pouvons remercier publiquement l'État qui, depuis deux ans, s'est mobilisé au plus haut niveau.

Des moyens matériels et humains supplémentaires nous ont été alloués par le renforcement significatif des effectifs des forces de l'ordre et de l'administration pénitentiaire, la création d'unités spécialisées, le déblocage des dossiers de construction de nouvelles gendarmeries et le lancement de la construction du centre pénitentiaire du Nord.

Enfin, le thème de la jeunesse retenu pour les Assises de l'outre-mer en Nouvelle-Calédonie devrait nous permettre de compléter, avec le concours de l'État, nos dispositifs d'intervention. Je pense notamment à l'extension du RSMA à Bourail annoncée par le Premier ministre récemment.

En 2018, nous lancerons nos états généraux de la jeunesse

Ces états généraux seront un espace citoyen pour que les jeunes Calédoniens définissent eux-mêmes les orientations d'un Plan jeunesse pays, en complément du plan territorial de prévention de la délinquance.

Cette réflexion nous permettra de promouvoir la mobilité des jeunes, dans le pays, le Pacifique et à l'international, en s'adossant à la politique d'intégration régionale portée par le gouvernement.

Elle permettra également d'assurer la promotion de l'engagement citoyen, au travers du service civique national, actuellement sous-utilisé, ou du futur service civique calédonien, pour favoriser la construction de notre jeunesse.

AU SERVICE D'UNE SOCIÉTÉ EN CONFIANCE, NOTRE RESPONSABILITÉ COLLECTIVE EST LA BONNE GOUVERNANCE DES AFFAIRES PUBLIQUES

Notre priorité est d'assurer l'équilibre budgétaire

« Faire mieux avec moins », tel était l'engagement que j'avais pris devant vous le 13 avril 2015. Cette promesse a été tenue.

Nous avons assaini les comptes de la Nouvelle-Calédonie, en réduisant de 9 milliards nos dépenses de fonctionnement, tout en maintenant le niveau de nos investissements. Nous avons amélioré la transparence financière de nos comptes par la création de trois budgets distincts.

Dans le prolongement de notre débat d'orientation budgétaire, la réflexion doit désormais porter sur les réformes structurelles visant à mieux répartir le produit de la fiscalité entre les différents budgets. Il nous faudra également mettre à plat les financements croisés de compétences entre les collectivités. Enfin, nous devons

rechercher des économies de fonctionnement par la mutualisation de nos politiques et de nos moyens.

Je propose donc que, sous l'autorité de Nicolas Metzdorf, membre du gouvernement en charge du budget, nous prenions l'attache d'un cabinet spécialisé pour nous aider dans cette entreprise.

Nous devons commencer par mieux répartir le produit de la fiscalité.

Alors que les recettes du budget de répartition sont en baisse constante depuis trois ans, celles du budget de reversement continuent de progresser. Ce constat nous invite à suivre attentivement la situation de nos établissements publics en vue de la modification éventuelle de la répartition des recettes affectées entre les budgets de répartition et de reversement.

Nous aurons également à optimiser les recettes en revisitant les différentes exonérations

Il nous faut évaluer nos politiques en matière d'exonération pour améliorer l'efficacité fiscale. L'enjeu est aujourd'hui estimé à 36 milliards par an. Nous devons donc conserver les exonérations dont il est démontré qu'elles soutiennent l'activité et la création d'emploi, ainsi que celles qui concourent aux politiques publiques prioritaires

comme le logement ou la transition énergétique. En revanche, les autres devront être réformées.

Il nous appartient, enfin, de permettre aux communes d'avoir une fiscalité propre.

Nos compatriotes attendent beaucoup des communes en matière d'infrastructures ou de réseaux. Or, les budgets des communes sont totalement dépendants des recettes de répartition. Leur seule marge de manœuvre repose sur les centimes additionnels qu'elles perçoivent. Pour leur permettre d'assumer leurs charges, il est grand temps de les doter de ressources propres. Bernard Deladrière engagera, avec les deux associations de maires, une réflexion en vue de faire des propositions au Congrès.

Notre deuxième priorité est de garantir les conditions de mobilité de nos populations.

Nous devons d'abord fiabiliser la desserte aérienne locale et internationale

Parce qu'elles constituent un outil majeur de désenclavement et de développement touristique, les deux compagnies aériennes Aircal et Aircalin ont bénéficié du soutien de la Nouvelle-Calédonie, afin de renouveler leur flotte. Elles peuvent ainsi aborder les prochaines années avec des conditions d'exploitation plus favorables en disposant, chacune, d'un outil plus performant et plus économique.

Pour Aircal, cette nouvelle flotte permettra d'atteindre le seuil d'équilibre de 500 000 passagers par an, ce qui suppose la mise aux normes des aérodromes de Magenta et de Koné et la reconstruction de l'aérogare de Lifou afin d'offrir un niveau de service attendu par les usagers.

Pour les collectivités, il s'agit en matière de continuité pays ou de desserte des destinations peu fréquentées, d'ajuster la réponse aux besoins des populations aux moyens budgétaires disponibles. Des pistes d'économie ont été arrêtées et devront être engagées avant le 31 mars 2018 pour éviter une dégradation du service public.

Notre collègue Gilbert Tuiyenon, en charge des transports, devra mener à son terme les travaux engagés pour la mise en place d'une délégation de service public du transport aérien domestique selon trois objectifs : la qualité du service, la maîtrise des dépenses publiques et la visibilité économique pour nos compagnies.

Entre 2019 et 2021, l'intégralité de la flotte d'Aircalin sera renouvelée. Ces nouveaux appareils offriront des capacités et des performances économiques supérieures, ce qui devra se traduire par des gains de compétitivité. Dès lors, la compagnie sera en mesure de supporter seule le financement de ses investissements.

Dans le domaine de la navigation aérienne, le plan du renforcement des effectifs de contrôleurs aériens sera poursuivi, tant sur la plate-forme de Magenta que sur La

Tontouta, et des moyens supplémentaires seront mobilisés pour fiabiliser le contrôle sur Lifou.

Nous devons faire du transport maritime une alternative à l'aérien.

Les attentes des usagers du transport maritime sont fortes, notamment en matière de confort, de services, de régularité, de points d'accès, de complémentarité avec l'aérien, et de prix. C'est pourquoi le gouvernement doit créer les conditions pour aboutir à la mise en place d'une délégation de service public permettant d'assurer aux populations des îles et aux touristes une offre de transports compétitive. Il s'agit également de garantir le principe de continuité du service public pour les populations les plus isolées ou enclavées.

Le réseau routier territorial continuera d'être modernisé.

En 2018, une priorité absolue sera donnée à la sécurité dans le cadre de l'élaboration du nouveau PPI routier. Des créneaux de dépassement, notamment à Koné, seront réalisés. Les carrefours les plus accidentogènes seront aménagés. Des nouveaux ponts sur la Tontouta et la Dumbéa seront construits. La mise à deux voies du tronçon Nouméa-Tontouta sera engagée. L'amélioration de la liaison Thio-Canala sera poursuivie. Enfin, les études du projet de contournement du Mont-Dore devront être finalisées, en lien avec la province Sud et la commune du Mont-Dore.

Notre troisième priorité est de moderniser notre fonction publique.

Les deux derniers gouvernements ont conduit le chantier de la modernisation de la fonction publique, en étroite collaboration avec l'ensemble des partenaires sociaux. Sous l'impulsion de Cynthia Ligeard, ce 15^{ème} gouvernement poursuivra la réforme engagée autour de quatre axes.

Le premier axe, visant à garantir un accès privilégié aux Calédoniens, est mis en œuvre depuis l'adoption, en novembre 2016, de la loi du pays sur la promotion de l'emploi local dans la fonction publique et le vote de la loi du pays sur la résorption de l'emploi précaire dans le secteur public.

Le deuxième axe est consacré à la gestion des carrières, des compétences et de la formation. Leur regroupement permettra une mutualisation des outils et des ressources au service des agents, dans le respect de la libre administration des collectivités publiques. L'objectif est de favoriser la mobilité statutaire et géographique des agents et d'offrir de véritables opportunités de parcours professionnels. Si d'un point de vue technique, les partenaires sociaux se sont entendus sur les équilibres de cette réforme depuis la fin du premier semestre 2017, il revient désormais au gouvernement de trouver un consensus politique autour des textes proposés.

Le troisième axe est de rapprocher les fonctions publiques territoriales et communales, et d'harmoniser les différents statuts particuliers afin de favoriser un traitement

équitable des agents, en tenant compte des fonctions et sujétions particulières de leur emploi. Ce travail sera engagé dès lors que les textes évoqués précédemment auront été adoptés par le gouvernement.

Le quatrième axe, enfin, doit privilégier la consolidation du dialogue social avec les différents partenaires dans la continuité des travaux engagés.

Notre troisième préoccupation est de moderniser notre droit.

Les règles qui régissent notre société doivent être adaptées en permanence à nos réalités internes et à nos relations extérieures. La Nouvelle-Calédonie s'est donc engagée depuis 2014 dans un vaste chantier de mise à jour juridique.

La refonte complète du droit des assurances sera poursuivie en 2018 avec des chantiers prioritaires : l'assurance automobile et celle de la construction. Avec le concours des deux magistrats que l'État doit nous affecter, nous reprendrons le chantier de mise à jour du droit commercial et du droit civil. Sur cette matière, le projet de délibération actualisant le code de procédure civile est maintenant sur le bureau du Congrès. Les réflexions relatives à la transposition en Nouvelle-Calédonie de la réforme du droit des contrats seront poursuivies en partenariat avec l'université de la Nouvelle-Calédonie.

Dans la continuité de la réforme du droit de l'urbanisme, initiée en 2015, complétée par les mesures simplifiées du PUD, le gouvernement poursuivra la rénovation de ce corpus normatif.

Enfin, nous devons ouvrir, dès 2018, avec le concours de l'État, le chantier de nos relations fiscales avec l'étranger. L'absence de conventions fiscales avec la plupart de nos partenaires économiques étrangers nous est doublement préjudiciable. Nous venons d'être inscrits sur la liste grise de l'Union Européenne, comme territoire fiscalement autonome non transparent, et nous ne favorisons pas l'investissement étranger qui est soumis à la double taxation.

AU SERVICE D'UNE SOCIETE EN CONFIANCE, NOTRE RESPONSABILITE COLLECTIVE EST DE PRESERVER LES REGIMES SOCIAUX.

En octobre 2016, un séminaire sur les comptes sociaux a permis de présenter les grandes lignes de la situation en matière de protection sociale, afin de partager le constat et de faire valider la méthode de travail.

À partir de 2018, les perspectives de croissance des recettes affectées au financement des régimes sociaux ne suffiront plus à couvrir les besoins.

En ce qui concerne plus particulièrement le RUAMM, les perspectives, comme chacun en est conscient, nous conduisent à une impasse.

Notre première urgence est donc de sauver notre régime de santé

Un travail de fond a été entrepris à travers la création d'un comité stratégique constitué entre le gouvernement, la Cafat et Do Kamo. Ces réflexions indiquent qu'il nous faut tendre vers une réduction de notre déficit, de 20 milliards sur 5 ans, pour ensuite maîtriser une évolution des dépenses compatible avec la progression des recettes.

Pour atteindre cet objectif, des mesures immédiates doivent être prises, selon trois orientations :

- La première consiste à supprimer les gaspillages et les dépenses de confort. Ce travail est en cours et devra être finalisé sous la responsabilité des caisses sociales. Les hôpitaux et les cliniques devront se livrer au même exercice, avec le concours de la direction des Affaires sanitaires et sociales.

- La deuxième orientation suppose d'optimiser les recettes et les recouvrements, en rétablissant l'équité dans les contributions de chacun aux dépenses de santé. Attentifs à ces problématiques, les partenaires sociaux seront saisis de cette mission.

- La troisième piste nécessite de réaliser des économies sur le coût des actes médicaux. Il sera demandé à la Fédération des professions libérales de santé d'être force de proposition en la matière.

Tous les partenaires, patients, professionnels de santé publics et privés, et caisses de sécurité sociale doivent être conscients qu'ils seront sollicités dans le courant du premier trimestre 2018 pour la mise en œuvre de ces économies, qui conditionnent la pérennité de notre système de protection sociale.

Notre priorité ensuite est la mise en œuvre du plan Do Kamo.

Le succès de ce plan, mené par notre collègue Valentine Eurisouké, membre du gouvernement chargée de la santé, permettra d'améliorer le bien-être des Calédoniens, tout en préservant notre régime maladie. Il nous faudra pour cela enclencher une réforme des modalités de financement, tant du « petit risque » que de certaines affections de longue durée. Notre nouveau modèle économique de la santé devra être financièrement viable, économiquement efficace et socialement équitable.

Des mesures ont été arrêtées par les acteurs de Do Kamo. Elles seront dans les prochaines semaines proposées au gouvernement puis au Congrès. Je pense à la protection de la périnatalité, la promotion de la santé à l'école, le sport-santé ou la lutte contre les conduites addictives.

Il nous faut ensuite terminer nos travaux sur la structuration du financement de la santé, l'ouverture du panier de soins à la médecine kanak et océanienne, le numéro d'identifiant unique, la politique alimentaire ou encore la santé au travail.

Notre attention doit également porter sur les régimes de retraite.

Les études actuarielles réalisées en 2015, montrent qu'en l'état, le régime général de retraite sera en déficit technique dès 2018, et que les réserves seront épuisées en 2024. Des travaux de la commission paritaire ont été initiés pour aboutir à une réforme qui serait susceptible de reporter le déficit à 2025 et l'épuisement des réserves à 2055. Les travaux de cette commission doivent désormais aboutir rapidement, afin que la Nouvelle-Calédonie puisse adopter les modifications réglementaires qui seront nécessaires.

En parallèle, le gouvernement a fait réaliser une étude sur le système de retraite complémentaire des travailleurs salariés de Nouvelle-Calédonie. Les premiers retours sont édifiants ! Pour la seule caisse CRE-IRCAFEX, les cotisations versées par les Calédoniens représentaient 28 milliards en 2016 pour 8 milliards de pensions perçues... L'étude met ainsi en perspective une contribution calédonienne excédentaire de 20 milliards au régime métropolitain de répartition, dans lequel notre contribution représente un tiers des cotisations versées !

Au regard de cet abus manifeste, la Nouvelle-Calédonie initiera en urgence, avec les partenaires sociaux, un chantier de révision des accords passés avec la caisse métropolitaine. Pour que nos intérêts ne soient plus lésés, tous les moyens politiques, juridiques et contentieux seront mis en œuvre pour y parvenir.

Chacun comprendra que la Nouvelle-Calédonie n'a pas les moyens de supporter une ponction abusive de 20 milliards de cotisations par an au regard de nos propres déficits sociaux.

AU SERVICE D'UNE SOCIÉTÉ EN CONFIANCE, NOTRE RESPONSABILITÉ COLLECTIVE EST DE PERMETTRE À LA COUTUME DE RETROUVER SON RÔLE DE RÉGULATION AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ KANAK.

C'est naturellement avec respect et humilité que j'aborderai ce sujet.

La reconnaissance de l'identité et de la culture kanak a été au cœur de l'Accord de Nouméa pendant 20 ans. Elle a été formalisée dans notre organisation institutionnelle par la mise en place du Sénat coutumier et des conseils d'aires.

À l'aube de l'échéance capitale de la consultation de 2018, l'esprit de la coutume doit reprendre toute sa place dans la gouvernance du Sénat coutumier, dans ses relations

avec le gouvernement et ses services, dans ses rapports avec les conseils coutumiers et, enfin, avec les autorités coutumières locales.

La société kanak, tout comme la société calédonienne, est en pleine mutation et doit s'adapter au contexte actuel pour mieux appréhender les enjeux du pays.

La notion de « services délivrés à la population » doit être le guide de l'action du Sénat coutumier, des conseils coutumiers, comme du gouvernement et de ses services. Il doit être vecteur du vivre ensemble.

Le nouveau gouvernement doit pouvoir compter sur l'aide des institutions coutumières pour la mise en œuvre des politiques publiques qui intéressent non seulement la culture et la coutume, mais aussi la jeunesse kanak ou encore la valorisation et l'aménagement des terres coutumières.

Notre collègue, Didier Poidyalwane, en charge des affaires coutumières et foncières, œuvrera dans ce sens avec notre soutien. Il s'attachera notamment à recréer du liant entre le Sénat coutumier, les huit conseils coutumiers, les districts, les tribus et les ressortissants coutumiers.

Le gouvernement proposera au Sénat et en concertation avec la commission des affaires coutumières du Congrès la relance des projets de loi du pays intéressant la coutume et l'identité kanak.

Enfin, sous l'égide du gouvernement, une réflexion sera menée sur la gestion des conflits en milieu coutumier.

AU SERVICE D'UNE SOCIETE EN CONFIANCE, NOTRE RESPONSABILITE COLLECTIVE EST D'ETRE ATTENTIF AUX BESOINS DE LA POPULATION, EN MATIERE DE CULTURE, DE SPORT OU D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL.

La culture, c'est l'âme de notre société

Quelles que soient nos contraintes budgétaires, les politiques culturelles ne peuvent être une variable d'ajustement. Ce serait une grave erreur politique dont les premières victimes seraient nos jeunes.

Nos partenaires culturels souhaitent un moratoire d'un an sur le financement des actions culturelles, pour ajuster au mieux leurs dispositifs, et leur permettre d'évoluer vers un autre modèle économique. Pour ce qui le concerne, le gouvernement y souscrit.

Nous favoriserons également la promotion des artistes, en déposant sur le bureau du Congrès, avant la fin du premier semestre 2018, le projet d'instauration d'une redevance calédonienne sur la copie privée.

La tenue d'assises territoriales de la culture lors de l'ouverture du mois de la Citoyenneté, fin août 2018, sera l'occasion de faire un point d'étape sur notre politique culturelle.

La condition féminine est un autre enjeu que nous devons relever.

L'égalité entre les hommes et les femmes est un combat que tous nous devons mener, dans les écoles, dans les entreprises, dans nos institutions. Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie s'est résolument engagé dans cette voie, porté par la détermination de notre collègue Déwé Gorodey, membre du gouvernement en charge de la culture et de la condition féminine.

Ainsi, depuis février dernier, le projet éducatif met, au sein de nos écoles, le rapport de genre au cœur de l'éducation à la citoyenneté et du vivre-ensemble.

Afin d'encourager l'autonomie économique des femmes, nous accompagnerons les associations œuvrant pour la structuration du Fonds d'économie solidaire des femmes.

Nous favoriserons la création d'espaces d'échange et de promotion des droits des femmes, au travers d'événements tels que la Journée de la Femme, durant laquelle un point sera fait sur la politique menée. Nous poursuivrons les grands chantiers des Maisons de la Femme en province Nord et aux Iles.

Enfin, l'extension sur le territoire de l'enquête nationale VIRAGE sur les violences subies et les rapports de genre, dont le principe a été acté au dernier comité des signataires, permettra d'évaluer les mesures mises en œuvre depuis 15 ans, et de les faire évoluer en impulsant de nouvelles politiques publiques.

Le sport est un atout incontestable pour notre société.

Il est un vecteur universel de valeurs positives, de solidarité et de dépassement de soi. Il est essentiel pour la santé et la cohésion sociale.

Notre territoire s'illustre par un nombre de licenciés record en comparaison de l'hexagone ou de l'outre-mer. Notre responsabilité est de préserver cet engouement, notre tissu associatif sportif, et nos bénévoles sans qui rien ne serait possible.

Cette culture permet à nos sportifs de se distinguer dans les compétitions internationales, comme régionales. Les performances de nos athlètes aux mini-jeux du Vanuatu le confirment. 2018 sera l'année préparatoire aux prochains jeux du Pacifique qui se dérouleront l'année suivante aux Samoa. Notre ambition est à nouveau de gagner ces jeux !

Notre politique d'accès au haut niveau sera également poursuivie, avec le concours des instances nationales au travers du développement de nos pôles espoirs notamment. Notre candidature, comme base arrière de l'équipe de France avant les Jeux Olympiques

de 2020 à Tokyo, s'inscrit également dans cet objectif. La Fédération française handisport s'est déjà engagée à venir terminer sa préparation chez nous.

Mais notre excellence ne doit pas masquer nos difficultés financières. C'est toute la question du financement du sport qui est en jeu. Les difficultés budgétaires des collectivités se sont traduites par des concours financiers en baisse.

À partir des recommandations du plan Do Kamo et des objectifs du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, nous avons initié un travail en liaison avec le CTOS et l'Agence sanitaire et sociale pour esquisser un mode de financement complémentaire qui permettra, dès 2018, de maintenir les crédits. L'objectif est d'associer le sport à nos politiques de prévention, de développer le sport-santé, et en contrepartie, de lui assurer des financements stables.

Enfin, le plan stratégique SPORT NC est rédigé, après de nombreuses consultations des collectivités et du mouvement sportif. Début 2018, le haut conseil du sport se saisira du plan pour sa mise en œuvre.

L'année 2018 sera aussi celle de la politique de la famille.

Le Congrès de la Nouvelle-Calédonie a adopté le 10 août dernier la délibération portant création du Conseil calédonien de la Famille.

Ce conseil a pour mission d'animer le débat public. Ses membres seront prochainement réunis pour dresser le bilan de l'organisation et du fonctionnement de la famille calédonienne, de ses difficultés et de ses attentes. Notre objectif, à terme, est de bâtir une politique de la famille adaptée à notre diversité et aux évolutions de nos modes de vie.

En parallèle, il nous faudra sans attendre réévaluer le dispositif mis en place en soutien des crèches-garderies, afin de permettre à un plus grand nombre de parents de concilier vie professionnelle et vie familiale.

C'est la mission qui sera effectuée par le membre du gouvernement en charge des affaires sociales. Les données de la problématique sont connues. Il nous faut plus de places d'accueil, à un coût supportable par les familles, ce qui nous renvoie à la question de l'attractivité et de la rentabilité économique des garderies. Les réponses à apporter devront intégrer l'accueil à domicile, son organisation, sa sécurisation et son développement, comme le réseau des assistantes maternelles. Nous devons être créatifs et pragmatiques, car les finances publiques ne nous laissent guère de marges de manœuvre.

Pour les travailleurs indépendants, deux chantiers de l'Agenda partagé devront être repris : l'instauration d'un système de retraite et d'un réel statut du conjoint.

En 2018, nous devons également jeter les bases d'une véritable politique en faveur de nos aînés.

Les retraités calédoniens représentent plus de 44 000 personnes, soit environ 16 % de la population. Ils sont investis dans les actions associatives et bénévoles. Ils participent largement au maintien de la solidarité intergénérationnelle. Ils sont la clé de voûte de notre société, par la transmission de leurs savoirs et valeurs. Ce sont, enfin, les gardiens de notre mémoire. Leur place doit être mieux reconnue et prise en compte dans la société et dans les institutions.

J'ai dernièrement reçu l'intersyndicale des retraités et nous nous sommes engagés, avec le membre du gouvernement en charge du secteur, à créer avec eux, dès janvier 2018, un groupe de travail pour traiter de leurs principaux sujets de préoccupation, en vue de bâtir une véritable politique en faveur de nos aînés.

Enfin 2018 sera l'année de l'adoption du schéma du handicap.

Comme il s'y est engagé en 2015, le gouvernement a initié le schéma du handicap, outil de pilotage et de prospective réclamé de longue date par les associations du secteur. Après un important travail de concertation, mené pendant plus de 18 mois par Isabelle Champmoreau, membre du gouvernement en charge de cette question entre 2015 et 2017, la démarche parvient à son terme.

Cinq enjeux majeurs ont été identifiés : changer notre regard sur le handicap et la dépendance ; accompagner les aidants ; former les professionnels pour permettre le maintien des solidarités familiales ; développer une offre adaptée et de qualité ; et enfin,

revisiter le cadre réglementaire pour faciliter l'inclusion des personnes en situation de handicap ou de dépendance. L'accent sera mis en priorité sur l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap.

Il convient désormais que le schéma du handicap soit présenté au gouvernement puis au Congrès en vue de son adoption.

Monsieur le président,

Mesdames et Messieurs,

Notre programme est établi, notre feuille de route est tracée. Il était temps.

Comme beaucoup, je crois que les choses n'arrivent jamais par hasard. Le blocage inconvenant du gouvernement a finalement abouti au rapprochement des sensibilités indépendantistes et non indépendantistes, et c'est une bonne chose. Pour la deuxième fois de son histoire, le président et le vice-président ont ainsi été portés à la tête de l'institution par les deux grandes sensibilités politiques du pays.

C'est un signe. J'y vois un bon présage pour la période qui s'ouvre et nous sépare du référendum de 2018.

Que Pierre Frogier, Paul Néaoutyine, Philippe Gomès, Daniel Goa, mais aussi les présidents de groupe du Congrès, Roch Wamytan, Louis Mapou, Philippe Michel, et les vice-présidents Gil Brial et Yoann Lecourieux, sans oublier le président du Congrès Thierry Santa, soient remerciés pour leur sens des responsabilités.

Soyez, vous aussi, remerciés, mes chers collègues, pour votre confiance d'abord, mais pour votre engagement, ensuite, à faire vivre la collégialité et la solidarité, comme l'esprit de l'Accord de Nouméa l'avait voulu.

Soyez enfin remerciés pour avoir consacré toute votre énergie à rattraper le temps perdu. En trois semaines seulement, nous avons procédé à la répartition des secteurs, organisé le débat d'orientation budgétaire, permis l'audition des membres de l'Autorité de la concurrence, rédigé la présente déclaration de politique générale et réalisé les arbitrages qui nous permettront de déposer le projet de budget 2018 dès le 2 janvier prochain.

Je sais votre engagement au service des Calédoniens.

Je sais aussi votre volonté, à la place qui est la vôtre, d'œuvrer en faveur de la réussite de du processus de l'Accord de Nouméa.

Sachez que mon engagement et ma volonté seront sans faille. Ils seront mis à la disposition de la réussite de notre gouvernement et de celle du pays.

Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi avant de clore mon propos, de vous souhaiter, à vous et à vos familles, de passer de bonnes fêtes de fin d'année, et de vous adresser tous mes meilleurs vœux pour l'année 2018, qui à n'en pas douter marquera notre histoire.

Je vous remercie.